

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-12-3

Séance du vendredi 7 mars 2008

### Coopération internationale - Attribution de deux subventions pour des actions menées au Sénégal et en Inde

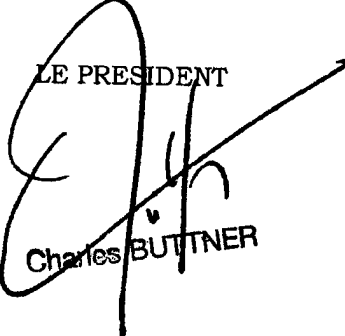
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008/I - 12°/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission du 7 février 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer au titre de l'exercice 2008 :
    - 1 500 € au Lycée Charles Stoessel de Mulhouse pour la fabrication de 2 unités de production de courant solaire par les élèves électriciens pour le projet de développement mené à Niack Niackhal au Sénégal.
    - 35 000 € à l'association "Terre des Hommes Alsace" de Rixheim pour la construction d'une école maternelle et primaire dans le village de Cheyur en Inde.
- Ces subventions seront imputées sur le programme F014, fonction 041, chapitre 204, nature 2042 et nature 204171.
- Le versement de ces aides interviendra selon les modalités stipulées dans les conventions opérationnelles de partenariat et d'attribution de subvention 2008 jointes au rapport.

- ❖ Autorise le Président à signer les conventions opérationnelles de partenariat et d'attribution de subvention 2008 entre le Département du Haut-Rhin et respectivement le Lycée Charles Stoessel de Mulhouse et l'association "Terre des Hommes Alsace" de Rixheim.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions